

# MBP Taux Avril 2025

Communication à caractère promotionnel



TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET UNE PROTECTION<sup>(1)</sup>  
DU CAPITAL À LA DATE ÉCHÉANCE.

CE TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE EST UNE ALTERNATIVE À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE DE TYPE TAUX.

**Période de commercialisation :** du 9 janvier 2025 au 4 avril 2025. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.

**Éligibilité :** Unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou contrats de capitalisation et compte-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de MBP Taux Avril 2025 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

**Clients :** Ce titre de créance complexe est destiné à des clients non professionnels.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE. LES RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT SONT DÉTAILLÉS DANS CETTE BROCHURE. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

**Durée d'investissement conseillée :** 12 ans et 3 jours, hors cas de remboursement anticipé automatique<sup>(2)</sup>. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique.

**Émetteur et Garant de la formule :** Titre de créance émis par Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission de droit français, offrant une garantie de la formule donnée par Crédit Agricole CIB<sup>(3)</sup>. **L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.**

**ISIN :** FR3CIBFS7825

(1) Le remboursement à la Date d'Échéance s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

(2) Le remboursement anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la Date d'Émission du produit.

(3) Notations de crédit au 19/12/2024 : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

# Objectifs d'investissement

---

L'investisseur est exposé à l'Indice TEC 10<sup>®</sup> « Taux de l'Echéance Constante à 10 ans », ci-après « l'Indice ». Afin de bénéficier d'un remboursement du capital à la Date d'Échéance quelle que soit la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup>, l'investisseur accepte de limiter ses potentiels gains (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 5,43%). Veuillez vous référer à la page 9 pour la description de l'Indice TEC 10<sup>®</sup>.

## POINTS CLÉS

- **Un objectif de coupon annuel de 6,50%<sup>(1)</sup>** si à une Date de Constatation Annuelle<sup>(2)</sup>, la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 3,40%.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 1 à 11**, si à une Date de Constatation Annuelle<sup>(2)</sup>, la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 2,50%.
- Un remboursement du capital<sup>(1)</sup> à la Date d'Échéance quelle que soit la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup>.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « MBP Taux Avril 2025 », soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou tels que des frais de souscription dans le cadre d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant de la formule. Ces Taux de Rendement Annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 04/04/2025 et une détention jusqu'à la Date d'Échéance (le 07/04/2037) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé Automatique. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance « MBP Taux Avril 2025 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « MBP Taux Avril 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup>, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

# Avantages et inconvénients

---

## AVANTAGES

- À l'issue des années 1 à 12, à la Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, si la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 3,40%, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> un coupon conditionnel de 6,50% au titre de l'année.
- À l'issue des années 1 à 11, à la Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, si la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 2,50%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le capital initial majoré du coupon conditionnel de 6,50% au titre de l'année.
- Un remboursement du capital<sup>(2)</sup> à la Date d'Échéance quelle que soit la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup>.

## INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la Date d'Échéance<sup>(2)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- Selon la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> aux Dates de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, l'investisseur peut ne recevoir aucun coupon.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an et 3 jours à 12 ans et 3 jours.
- Mécanisme de plafonnement des gains (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 5,43%<sup>(3)</sup>).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup>, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Net des frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et net des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de retraite PERin ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule.

# Facteurs de risques

---

Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'Article 14 du Règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base. Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est lié notamment aux risques suivants.

- **Risque de perte en capital en cours de vie** : L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant la Date d'Échéance ou de la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- **Risque sur le gain ou l'intérêt** : Les titres peuvent ne pas verser de gain ou d'intérêt. L'investisseur accepte de limiter ses gains.
- **Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule** : L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.
- **Risque de marché** : La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction de la valeur de l'Indice TEC 10®, mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité, les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que la Date d'Échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risque lié à l'inflation** : Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.
- **Risque de réinvestissement** : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

# Mécanisme de remboursement

---

## MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

- À l'issue des années 1 à 12, à la Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, si la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 3,40%, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la date de versement du coupon conditionnel<sup>(1)</sup> :

Un coupon de 6,50% au titre de l'année

- Sinon, le produit ne verse pas de coupon.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

- À l'issue des années 1 à 11, à la Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, si la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 2,50%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Remboursement Anticipé<sup>(1)</sup> :

Le capital initial  
+  
le coupon conditionnel défini ci-dessus  
(le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> maximum est de 5,43%).

- Sinon, le produit continue.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup>, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Net des frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et net des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de retraite PERin ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule.

# Mécanisme de remboursement

---

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À LA DATE D'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup>.

**CAS DÉFAVORABLE :** Si la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est supérieure à 3,40%, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 07/04/2037 :

Le capital initial

(le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> est compris entre -1,00% et 5,05% en fonction du nombre de coupons versés précédemment).

**CAS FAVORABLE :** Si la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 3,40%, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 07/04/2037 :

Le capital initial

+

Un coupon de 6,50% au titre de l'année

(le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> est compris entre -0,48% et 5,43% en fonction du nombre de coupons versés précédemment).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup>, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Net des frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et net des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de retraite PERin ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule.

# Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

**SCÉNARIO DÉFAVORABLE** : la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est toujours supérieure à 3,40%

Année	1	2	3	4	5	...	9	10	11	12
Valeur de l'Indice TEC 10 <sup>®</sup>	3,52%	3,64%	3,55%	3,60%	3,91%	3,74%	3,72%	3,76%	3,62%	3,59%
Versement du coupon conditionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant du remboursement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%

**SCÉNARIO MEDIAN** : la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 3,40%, mais supérieure à 2,50% à l'issue des années 1 à 3

Année	1	2	3	4	5	...	9	10	11	12
Valeur de l'Indice TEC 10 <sup>®</sup>	2,98%	2,83%	2,85%	3,60%	3,70%	3,72%	3,78%	3,93%	3,85%	3,67%
Versement du coupon conditionnel	6,50%	6,50%	6,50%	-	-	-	-	-	-	-
Montant du remboursement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%

**SCÉNARIO FAVORABLE** : la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 2,50% à l'issue de l'année 1

Année	1	2	3	4	5	...	9	10	11	12
Valeur de l'Indice TEC 10 <sup>®</sup>	2,25%									
Versement du coupon conditionnel	6,50%									
Montant du remboursement	100%									

Non applicable car le produit a été remboursé automatiquement par anticipation.

# Illustrations

---

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est toujours supérieure à 3,40%

---

- À chaque Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, de l'année 1 à 11, la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est toujours supérieure à 3,40%. **Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et aucun coupon n'est perçu.**
- À la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est égale à 3,59% et est ainsi supérieure à 3,40%.
- **À la Date d'Échéance, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le capital initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de -1,00%).

## SCÉNARIO MEDIAN : la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 3,40%, mais supérieure à 2,50% à l'issue des années 1 à 3

---

- À chaque Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, de l'année 1 à 3, la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 3,40% mais supérieure à 2,50%. **L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors un coupon de 6,50% au titre de ces années.**
- À chaque Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, de l'année 4 à 11, la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est toujours supérieure à 3,40%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon n'est perçu.**
- À la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est égale à 3,67% et est ainsi supérieure à 3,40%.
- **À la Date d'Échéance, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le capital initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 0,73%).

## SCÉNARIO FAVORABLE : la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 2,50% à l'issue de l'année 1

---

- À la première Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, la valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup> est inférieure ou égale à 2,50%. **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors le capital initial majoré d'un coupon de 6,50% au titre de cette année.**
- **L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à l'issue de la première année 106,50% du capital initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 5,38%).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur de l'Indice TEC 10<sup>®</sup>, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Net des frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et net des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de retraite PERin ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule.

# Présentation de l'Indice TEC 10<sup>®</sup>

## COMPRENDRE L'INDICE TEC 10<sup>®</sup>

La France, comme de nombreux états, emprunte régulièrement de l'argent sur des périodes allant du très court terme (plusieurs semaines) au très long terme (au-delà de 30 ans). Chacun de ces emprunts a un coût, il s'agit de son taux.

L'Indice TEC 10<sup>®</sup> permet tous les jours d'estimer le taux auquel la France emprunte pour une période exacte de 10 ans.

Pour aller plus loin, l'indice TEC 10<sup>®</sup>, créé en 1996, est un indice quotidien des rendements des emprunts d'État français correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor français théorique dont la durée serait de 10 ans.

L'indice est calculé par la Banque de France et publié quotidiennement par l'Agence France Trésor.

Pour plus d'informations sur l'indice, une vidéo est disponible en cliquant sur ce lien : [Vidéo indice TEC 10](#).

## OÙ RETROUVER L'INDICE TEC 10<sup>®</sup> ?

Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site de la Banque de France (<https://www.banque-france.fr/>) et sur le site de l'Agence France Trésor ([L'OAT TEC 10 | Agence France Trésor \(aft.gouv.fr\)](https://www.aft.gouv.fr/)).

La valeur de l'indice est également disponible ici : <https://www.aft.gouv.fr/fr/tec-10-du-jour>.

## VALEURS HISTORIQUES DE L'INDICE TEC 10<sup>®</sup>

LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉ SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER. LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



Source : Banque de France, au 13/12/2024.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni l'Émetteur ni le Garant de la formule n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

# Fiche technique

<b>TYPE</b>	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à la Date d'Échéance (hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables).
<b>ÉLIGIBILITÉ</b>	Unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de retrait PERin ou de capitalisation et compte-titres. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
<b>OFFRE AU PUBLIC</b>	France
<b>ÉMETTEUR ET GARANT DE LA FORMULE</b>	Émetteur : Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français Garant de la formule : Crédit Agricole CIB : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Notations en vigueur le 19/12/2024, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
<b>CODE ISIN</b>	FR3CIBFS7825
<b>DEVISE</b>	EUR
<b>PRIX D'ÉMISSION</b>	100%
<b>MONTANT DE L'ÉMISSION</b>	30 000 000 EUR
<b>VALEUR NOMINALE</b>	1 000 EUR
<b>MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT</b>	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de retraite PERin ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
<b>HORIZON DE PLACEMENT</b>	12 ans et 3 jours (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
<b>SOUS-JACENT</b>	Indice TEC 10®
<b>PÉRIODE DE COMMERCIALISATION</b>	Du 09/01/2025 au 04/04/2025. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation
<b>DATE D'ÉMISSION</b>	04/04/2025
<b>DATES DE CONSTATATION ANNUELLE</b>	20/03/2026 ; 18/03/2027 ; 21/03/2028 ; 19/03/2029 ; 21/03/2030 ; 21/03/2031 ; 18/03/2032 ; 21/03/2033 ; 21/03/2034 ; 19/03/2035 ; 21/03/2036 ; 20/03/2037
<b>DATES DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL</b>	07/04/2026 ; 05/04/2027 ; 04/04/2028 ; 04/04/2029 ; 04/04/2030 ; 04/04/2031 ; 05/04/2032 ; 04/04/2033 ; 04/04/2034 ; 04/04/2035 ; 04/04/2036 ; 07/04/2037
<b>DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE</b>	07/04/2026 ; 05/04/2027 ; 04/04/2028 ; 04/04/2029 ; 04/04/2030 ; 04/04/2031 ; 05/04/2032 ; 04/04/2033 ; 04/04/2034 ; 04/04/2035 ; 04/04/2036
<b>DATE DE CONSTATATION FINALE</b>	20/03/2037
<b>DATE D'ÉCHEANCE</b>	07/04/2037
<b>PLACE DE COTATION</b>	Bourse d'Euronext Paris
<b>MARCHÉ SECONDAIRE</b>	Dans des conditions normales de marché, Crédit Agricole CIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%
<b>COMMISSIONS DE DISTRIBUTION</b>	Crédit Agricole CIB paiera au distributeur une rémunération d'avance maximum équivalente à 0,40% par an du montant nominal des titres effectivement distribués (calculée sur la base de la durée totale des titres hors remboursement anticipé)
<b>PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION</b>	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs
<b>AGENT DE CALCUL</b>	Crédit Agricole CIB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
<b>DOUBLE VALORISATION</b>	Deux fois par mois par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du Groupe Crédit Agricole)

# Informations importantes

---

Ce Document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Ces Titres présentent un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.

**Documentation Juridique :** Les éléments ci-dessus ne constituent qu'une synthèse des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 11 juillet 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses suppléments (le cas échéant) (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaut. Le Prospectus de Base est disponible sur le site : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram> et sur le site de la Bourse de Luxembourg : [www.luxse.com](http://www.luxse.com). À la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

**Documentation Juridique :** Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=306e3500-9836-44cb-95ee-7ce69b754798>

Conditions Définitives : <https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR3CIBFS7825.pdf>

Document d'Information Clé : <https://www.documentation.ca-cib.com/Kid/DownloadDocument?fileName=KID-FR3CIBFS7825.pdf>

**Offre au public en France :** Ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France pour une souscription en compte-titres. Le Document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou à acheter le produit et ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code monétaire et financier.

**Absence d'offre de contracter :** Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

**Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation :** Lorsque le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à la Date d'Échéance ou à la date de remboursement automatique anticipé. Les Contrats d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

**Compatibilité d'investissement :** Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique.

**Restrictions générales de vente :** Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIENT À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

**Agrément / Mentions Légales :** Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.



112 Avenue Kléber, 75116 Paris  
01 44 54 53 54  
[solutions@keplercheuvreux.com](mailto:solutions@keplercheuvreux.com)  
[www.keplercheuvreux.com](http://www.keplercheuvreux.com)